

ITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ (( EXIGEONS LA DIGNITÉ )) EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ EX

# UNE MARGINALISATION FORCÉE

Cinq cas d'expulsion forcée de Roms en Roumanie

AMNESTY  
INTERNATIONAL



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 3 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la campagne d'Amnesty International *Exigeons la dignité*, qui vise à mettre un terme aux atteintes aux droits humains qui induisent et aggravent la pauvreté. Dans le cadre de cette campagne, Amnesty International appelle tous les États à interdire les expulsions forcées, à veiller au respect du droit à un logement convenable et à faire le nécessaire pour que les victimes de violations des droits humains, notamment des droits économiques, sociaux et culturels, aient accès à des voies de recours efficaces aux niveaux national et international.

**Une expulsion forcée** est une expulsion opérée sans que soient mises en œuvre les protections juridiques nécessaires, notamment : une véritable consultation menée auprès des populations concernées afin d'examiner toutes les autres solutions viables permettant d'éviter l'expulsion, un préavis suffisant et des voies de recours juridiques, ainsi que le versement d'une indemnisation et la mise à disposition d'un logement convenable de remplacement pour ceux qui ne peuvent pas se loger eux-mêmes.

*Photo de couverture* : Une femme prépare le repas devant chez elle, à Craica, un quartier informel essentiellement habité par des Roms à Baia Mare (Roumanie, octobre 2012). Entre mai et juin 2012, les autorités locales ont expulsé du site près de 500 personnes, dont ils ont démoli les maisons.

© Mugur Vărzariu

L'édition originale en langue anglaise de ce rapport a été publiée en 2013 par Amnesty International Ltd  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
Londres WC1X 0DW  
Royaume-Uni

© Amnesty International 2013

Index : EUR 39/003/2013 French  
Original : anglais  
Imprimé par Amnesty International,  
Secrétariat international, Royaume-Uni.

Tous droits de reproduction réservés. Cette publication, qui est protégée par le droit d'auteur, peut être reproduite gratuitement, par quelque procédé que ce soit, à des fins de sensibilisation, de campagne ou d'enseignement, mais pas à des fins commerciales. Les titulaires des droits d'auteur demandent à être informés de toute utilisation de ce document afin d'en évaluer l'impact. Toute reproduction dans d'autres circonstances, ou réutilisation dans d'autres publications, ou traduction, ou adaptation nécessitent l'autorisation préalable écrite des éditeurs, qui pourront exiger le paiement d'un droit. Pour toute demande d'information ou d'autorisation, veuillez contacter [copyright@amnesty.org](mailto:copyright@amnesty.org).

[amnesty.org/Roma](http://amnesty.org/Roma)

# UNE MARGINALISATION FORCÉE

Cinq cas d'expulsion forcée  
de Roms en Roumanie

**AMNESTY**  
INTERNATIONAL



# SITES CONCERNÉS



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>CLUJ-NAPOCA DE LA RUE COASTEI À PATA RÂT</b>	<b>6</b>
CLAUDIA	8
BÉLA	22
<b>BAIA MARE DE CRAICA À CUPROM</b>	<b>28</b>
RODICA	30
W.	38
<b>PIATRA NEAMȚ DE LA RUE MUNCII À VĂLENI 2</b>	<b>46</b>
DUSIA	48
<b>CONCLUSION</b>	<b>56</b>
<b>NOUS AVONS DES DROITS</b>	<b>58</b>
NOTES	60



# INTRODUCTION

Les Roms de Roumanie continuent de faire régulièrement les titres des journaux en Europe. On les présente bien souvent comme des gens ayant « un mode de vie différent » et qui « ne veulent pas s'intégrer dans la société ». Mais le lecteur n'apprend généralement pas grand-chose – pour ne pas dire rien – de la réalité quotidienne et de la vie des Roms, cibles de persécutions et de discriminations depuis des siècles dans tout le continent, et qui se retrouvent bien malgré eux repoussés aux marges de la société.

Les quelque deux millions de Roms de Roumanie représentent environ un dixième de la population totale du pays. Selon les estimations obtenues dans le cadre d'une étude menée en 2012 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), environ 90 % des foyers roms vivent dans un état de privation matérielle aiguë<sup>1</sup>.

Bien que la Roumanie ait l'obligation, au regard du droit international et de sa propre législation, de garantir à toutes les personnes le droit à un logement convenable et de protéger ce droit sans discrimination, l'État ne propose aucune solution et ne fournit aucune aide aux groupes marginalisés comme les Roms. De ce fait, de nombreux Roms échouent dans des quartiers informels et des bidonvilles. Les personnes qui vivent là n'ont généralement aucune sécurité d'occupation, ce qui rend les habitants particulièrement vulnérables au risque d'être expulsés de force et de se retrouver sans abri.

On trouvera dans ce rapport le récit des destinées de Claudia, Rodica, W., Dusia et Béla, quatre femmes et un homme roms qui ont vécu ou une plusieurs expulsions forcées en Roumanie. Le parcours personnel de ces personnes qui ont tout fait pour ne pas être expulsées et réinstallées de force met en lumière les profondes répercussions qu'ont sur la vie des gens la perte du logement et des moyens de subsistance, la coupure des cercles sociaux, la réprobation sociale, les difficultés d'accès à l'éducation et à la santé, et le traumatisme de l'expulsion en elle-même.

Le rapport est centré sur trois sites où les autorités roumaines ont expulsé de force des communautés roms entières : la rue Coastei à Cluj-Napoca, Craica, à Baia Mare, et la rue Muncii, à Piatra Neamț. Amnesty International travaille depuis 2011 avec ces communautés, dont certains habitants ont déjà connu deux ou trois expulsions forcées dans leur vie.

La Roumanie a l'obligation au regard du droit international de protéger les personnes contre les expulsions forcées, le harcèlement et les autres menaces, que ces personnes soient locataires, propriétaires ou occupants non autorisés du logement ou de la terre où elles vivent. Le rapport montre toutefois que la législation en vigueur en Roumanie ne protège pas celles et ceux qui ne disposent pas d'un titre d'occupation officiel (par exemple les riverains des quartiers construits sans autorisation ou les locataires de logements sociaux

**« C'est un traumatisme, ce que nous avons vécu. Même quand j'aurai 80 ans, je ne pourrai pas raconter ça à mes petits-enfants. [...] C'était atroce. Je ne veux même plus y penser. »**

Silviu, le mari de Claudia Greta, dont la famille a été expulsée de force en décembre 2010

dont le bail n'a pas été renouvelé). Ces lacunes de la législation roumaine continuent de placer un grand nombre de personnes, en particulier parmi les populations marginalisées, en position de vulnérabilité face au risque d'expulsion forcée.

## MÉTHODOLOGIE

Recueillis par Amnesty International lors de plusieurs visites sur le terrain effectuées entre avril 2011 et mars 2013, les témoignages rassemblés dans ce rapport sont une plongée dans la vie des personnes soumises à une expulsion forcée. Ils permettent d'aborder sous un angle personnel les faits intervenus dans les endroits considérés.

Après une réunion d'introduction avec chaque communauté, Amnesty International s'est rendue sur place à plusieurs reprises, pour suivre le déroulement des procédures d'expulsion et pour apporter et échanger des informations sur les droits en matière de logement et la protection contre les expulsions forcées. Dans

le cas de la rue Coastei, Amnesty International s'est mobilisée aux côtés des habitants pour obtenir leur relogement, la reconnaissance des violations des droits humains commises par l'autorité locale qui a conduit l'opération d'expulsion, et l'octroi de réparations.

Des fonctionnaires locaux qui travaillent auprès de ces populations ont reconnu que l'implication d'Amnesty International, en coopération avec le Groupe de travail des organisations de la société civile (gLOC) et le Centre européen pour les droits des Roms, aidait les habitants à s'émanciper<sup>2</sup>.

Toutes les personnes interviewées dans le cadre de ce travail ont été pleinement consultées sur l'utilisation des entretiens et des photographies pour des actions de campagne et de plaidoyer. Nous ne révélons pas les noms de celles qui ont souhaité conserver l'anonymat.

**Vous trouverez les recommandations relatives au présent document dans *Une marginalisation forcée. Recommandations au gouvernement roumain* (index : EUR 39/006/2013).**

# CLUJ-NAPOCA DE LA RUE COASTEI A PATA RÂT

La rue Coastei était auparavant un quartier essentiellement rom où vivaient quelque 350 personnes. Les habitants de ce secteur du centre de Cluj-Napoca, l'une des villes les plus peuplées et les plus dynamiques de Roumanie, avaient accès au travail, aux transports et aux services publics, notamment aux écoles et aux structures de soins. Beaucoup vivaient là depuis plus de 20 ans.

Mais le 17 décembre 2010 à 7 heures du matin, sans que les habitants aient été consultés ou informés en bonne et due forme au préalable, les autorités municipales ont entamé une opération d'expulsion. Elles ont donné une journée aux riverains pour qu'ils rassemblent leurs affaires et s'en aillent. La grande majorité des habitants ont été transférés à Pata Rât, un secteur industriel situé à la périphérie de la ville et surtout connu pour sa décharge et son site de déchets chimiques.

Il y a 40 ans, quatre familles seulement vivaient à proximité de la décharge. Aujourd'hui Pata Rât est devenu un immense bidonville de 1 500 habitants, pour la plupart des Roms. Les gens qui perdent leur logement et ne trouvent pas de meilleure solution sont de plus en plus nombreux à s'installer là. Selon les estimations disponibles, 42 % des habitants de Pata Rât ont été réinstallés dans ces lieux par les autorités locales<sup>3</sup>.

Pour 40 des familles expulsées de la rue Coastei, des logements ont été mis à disposition à Pata Rât, en haut d'une colline dans un secteur appelé aujourd'hui « Colina Verde ». Ces familles ont reçu une pièce (de 16 m<sup>2</sup> ou 18 m<sup>2</sup> selon les cas) dans des structures de quatre pièces avec une salle de bains commune et l'eau froide uniquement. Les occupants devaient payer un loyer (subventionné) et les services collectifs. Les autres personnes expulsées (36 familles environ) se sont retrouvées sans abri. Trente familles ont décidé de s'installer à Pata Rât et d'y construire des habitations de fortune. Les deux groupes vivent toujours dans des



© Mişgur Vărzaru





conditions de logement inappropriées. Ils sont notamment entassés dans des espaces trop exigus et dépourvus d'installations sanitaires dignes de ce nom. Les logements accueillant quatre familles ne disposent que d'une douche et de deux toilettes. Les personnes à qui l'on n'a pas attribué d'hébergement ont reçu pour conseil de « construire quelque chose » sur des parcelles de terrain en haut de la colline. Certaines de ces habitations de fortune ne sont toujours pas correctement isolées. Elles étaient à l'origine dépourvues d'installations sanitaires, mais dans certains cas les habitants sont parvenus à créer une salle de bain. Il reste que les habitations ont été construites sans autorisation officielle et que ceux qui y vivent risquent donc d'en être expulsés une nouvelle fois.

À Cluj-Napoca, on appelle Pata Rât le « ghetto rom » ou « la zone de la décharge ». Plusieurs cas ont été signalés d'employeurs refusant d'embaucher des personnes lorsqu'ils apprenaient que le candidat à l'emploi vivait dans ce quartier<sup>4</sup>. Par crainte d'être mal vu et de subir davantage de discriminations encore, les anciens habitants de la rue Coastei ne souhaitent pas que l'on fasse figurer le nom de leur domicile actuel sur leurs papiers d'identité<sup>5</sup>.

Avant l'expulsion de 2010, le maire adjoint de Cluj-Napoca avait déclaré à des représentants d'Amnesty International que la réinstallation des populations dans un autre lieu était requise en raison de problèmes de propriété foncière et pour permettre un projet d'urbanisme. Plus de deux ans après, toutefois, rien n'a été aménagé dans la rue Coastei, à l'exception d'un terrain de jeu construit par la municipalité en 2011.

---

En décembre 2010, près de 350 personnes, des Roms pour la plupart, qui habitaient dans la rue Coastei, dans le centre de Cluj-Napoca, ont subi une expulsion forcée et été réinstallés dans des logements inadaptés à la périphérie de la ville, à proximité d'une décharge et d'une ancienne déchetterie pour produits chimiques.





# CLAUDIA



Je ne veux pas d'argent [...]. Tout ce que je veux, c'est partir d'ici. Les gens dans les autres pays doivent connaître la vérité, la vérité vraie de ce qui [se passe actuellement, et] s'unir tous pour nous venir en aide d'une manière ou d'une autre.



---

Claudia Greta et sa famille habitaient la rue Coastei et ont été réinstallées à Pata Rât, à la périphérie de la ville, après leur expulsion forcée en décembre 2010.

**Claudia Greta, une femme d'un peu moins de 30 ans, remonte d'un pas vif le chemin qui dessert Colina Verde. Elle arrive de la ville avec ses enfants et est pressée. Elle doit préparer le goûter de ses trois fils, les aider pour leurs devoirs et faire le ménage dans la pièce où ils vivent.**

**Claudia habitait rue Coastei depuis l'âge de neuf ans. Sa famille était la plus nombreuse du quartier. Après l'expulsion, elle s'est installée avec son mari et ses fils dans une pièce de l'un des logements de Pata Rât. Avec calme et sang-froid, elle évoque l'expulsion, la vie à Colina Verde et la profonde cicatrice que ces événements ont laissé sur elle et ses proches.**

## LA PERTE DE TOUT

Comment fait-on pour déménager tout ce qu'on a accumulé pendant plus de 20 ans quand on est prévenu seulement la veille ? « Nous avons des poissons rouges, se souvient Claudia. Ils sont tous morts. [...] J'avais quelques meubles et une grande télé, et toutes mes affaires sont tombées du camion [pendant le transfert], y compris le frigo. [Presque] tout ce pour quoi j'avais travaillé [...] a été perdu en route. »

On ne sait toujours pas très bien sur quels critères s'est basée la municipalité pour choisir les familles à qui une solution de relogement a été proposée. On leur a simplement demandé de signer un contrat. Les habitants à qui l'on n'a pas donné de toit n'avaient pas les moyens de trouver un autre logement ailleurs. Comme des proches de Claudia étaient concernés, elle a proposé de les héberger dans la pièce qui avait été attribuée à sa famille. « Nous vivions à 11 dans cette pièce. Mon frère et ma belle-sœur n'ont pas reçu de maison ; ni leur fille, ni ma mère et mon [beau-]père. [Alors] nous nous sommes tous retrouvés ici. » Le frère de Claudia et sa famille ont habité chez elle pendant cinq mois, puis se sont débrouillés pour construire une maison de fortune à Colina Verde.

Cela a été très difficile d'héberger tout le monde dans un espace aussi exigu. « Il y avait [...] quatre lits [dans la pièce]. C'est tout. Une partie des vêtements étaient rangés dans des cartons dans la pièce, et le reste dehors. Et il y avait juste la cuisinière. »

La salle de bain du logement de Claudia est utilisée par plus de 30 personnes – les gens qui vivent là mais aussi les habitants du coin qui n'ont pas de sanitaires dans leur logement de fortune.



Il est difficile pour Claudia de parler aux gens de Cluj des conditions dans lesquelles ils vivent actuellement. « J'ai honte, explique-t-elle. Ils ne savent pas [...] où et comment nous vivons ; que nous vivons dans une pièce unique, où nous nous lavons, nous mangeons, nous faisons les devoirs, nous faisons tout... Quand je me lave il faut que je demande aux enfants de sortir ou de se tourner. [...] Qu'est-ce que je peux faire d'autre ? Où est-ce que je peux me laver ? »

*Ci-dessus* : Un bulldozer détruit des maisons de la rue Coastei au petit matin du 17 décembre 2010. Les habitants ont su qu'ils allaient être chassés de chez eux 24 heures seulement avant l'expulsion forcée.

*À droite* : Une habitante expulsée de la rue Coastei récupère ses affaires par des températures avoisinant les  $-20^{\circ}\text{C}$  selon les informations disponibles.



## LE TRAUMATISME DE L'APRÈS-EXPULSION

À force de vivre dans la promiscuité, sans ressources suffisantes, dans la crainte de l'avenir et en essayant de surmonter la perte de sa maison, la famille de Claudia s'est retrouvée au bord de la rupture. Silviu, le mari de Claudia, reconnaît qu'il a songé à quitter sa femme et ses enfants. En larmes, Claudia ajoute : « Nous étions [beaucoup] trop nombreux. [...] Je ne pouvais pas satisfaire tout le monde. Je me disputais très souvent avec mon frère. [...] Il nous a même reproché [d'avoir obtenu] une maison [alors que lui] n'en avait pas, comme si c'était de ma faute. [...] Je suppose que j'en ai obtenu une parce que j'ai trois enfants, alors que lui n'en a qu'un. [...] C'était très difficile. »

Avant l'expulsion, explique Claudia, la famille avait une voiture. Mais comme personne ne percevait de revenu, elle a dû être vendue. « Avant, mon frère travaillait dans le bâtiment. Mais à cette époque-là, son patron n'avait plus de travail pour lui. Il fallait manger ; payer les factures. »

Claudia fait tout pour que ses enfants ne soient pas perturbés au quotidien par le déménagement forcé, mais on voit bien par moments qu'elle est angoissée. « [A]vant, j'étais heureuse, je faisais des blagues. Mais depuis que je suis ici, je me sens vieille, fatiguée. Avec les enfants, je n'ai plus autant de patience qu'avant. [...] Quand je me lève le matin et que je vois la décharge, j'ai envie de pleurer, mais je ne pleure pas, [pour ne pas] faire souffrir les enfants. Je ne veux pas qu'ils me demandent pourquoi je pleure, je ne veux pas qu'ils me voient dans cet état. »



© Muguir Varzanu

Logements à Colina Verde (Pata Rât, octobre 2012). Les familles expulsées de force de la rue Coastei auxquelles un logement de substitution a été proposé se sont vu attribuer chacune une pièce dans des logements qui en comptent quatre, avec salle de bains commune. Celles qui sont restées à la rue ont dû construire des abris de fortune.



## PAS D'ÉCHAPATOIRE

Quand on parle avec d'autres femmes qui vivent à Colina Verde, on se rend compte que la lassitude dans laquelle Claudia se débat est endémique. Ici la journée commence tôt. Il faut aider les enfants à se préparer pour qu'ils puissent prendre le car de ramassage scolaire à 7 h 15, puis effectuer les tâches ménagères ou partir faire les petits boulots, rentrer à la maison de toute urgence pour s'occuper des enfants, préparer le dîner, nettoyer et ranger. Il n'y a pas d'échappatoire. Aucun moment pour se reposer.

Pour l'aider, le fils aîné de Claudia emmène son jeune frère à l'école le matin. Cela laisse à sa mère un peu de temps pour les corvées domestiques et pour s'occuper de son dernier enfant lorsqu'il n'est pas à la crèche. Mais ensuite elle doit prendre le bus pour aller chercher son fils qui est au cours préparatoire, parce qu'il sort de l'école plus tôt que l'aîné.

« Nous rentrons à la maison, je leur donne [quelque chose] à manger, nous faisons les devoirs et préparons les cartables pour le lendemain. Ils jouent un moment dehors. Le soir nous faisons notre toilette, ils se changent pour aller se coucher et c'est à peu près tout. [Rue Coastei,] c'était plus ou moins la même chose, mais j'avais plus de temps. Ici, le temps file à toute vitesse. Je pars de la maison à 10 heures le matin pour [aller chercher mon fils qui est en CP] et je rentre à 13 heures. [...] Sans [même] avoir rien fait, je me sens fatiguée. Le trajet m'épuise. »

Le mari de Claudia travaille comme chauffeur, par quart. Il est actuellement le seul à avoir un emploi rémunéré dans la famille. « C'est suffisant, dit Claudia. Nous achetons à manger ; nous payons l'électricité. Je ne me plains pas. [Mais] vous savez, on peut toujours avoir mieux. »

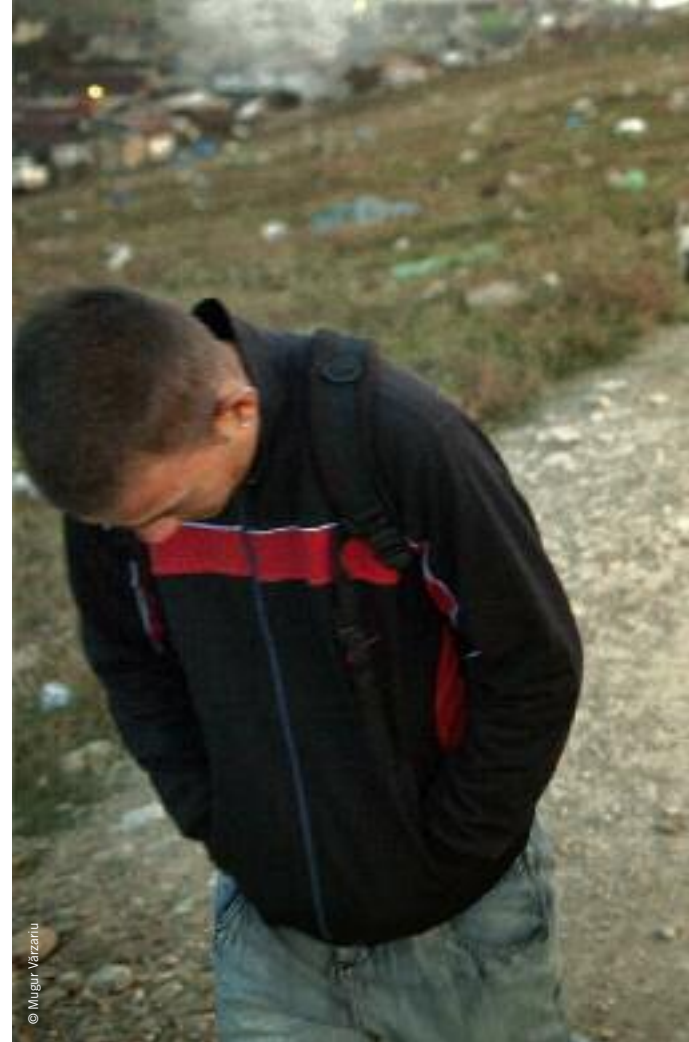
## BANNIS DE LA VILLE

Claudia explique qu'elle préférerait vivre n'importe où plutôt qu'à Pata Rât : « Ils nous ont jetés près de la décharge, comme si nous-mêmes étions des ordures. [...]C]e n'est pas que nous voulions revenir dans le centre. Mais nous envoyer ici... à l'écart de la ville ? Nous voulons [...] avoir de bons voisins, même sans être amis, mais au moins se saluer. [...] Nous sommes gitans, nous sommes des gens fiers. Nous ne pouvons pas tout accepter. »

Situé à huit kilomètres environ du centre-ville, Pata Rât est très mal desservi par les transports publics. L'arrêt de bus le plus proche (à l'exception du ramassage scolaire) se trouve à 20-25 minutes de marche de Colina Verde.

« Les enfants [...] ne se sont pas rendu compte du drame qui se déroulait, poursuit Claudia. Avec le temps, ils ont vu combien c'était difficile pour eux avec les transports, on perd beaucoup de temps à se déplacer [...], du temps qu'ils pourraient passer à étudier. »

Le fils aîné de Claudia jouait au foot dans une équipe locale. Sa mère le trouve doué. « C'était le seul gaucher de l'équipe. L'entraîneur l'appréciait et l'aimait beaucoup. Il a fait du foot pendant presque deux ans. Mais depuis que nous vivons ici [...] je n'ai pas le temps de le conduire, [...] alors je ne le laisse pas y aller [...] j'ai peur car il y a trop de rues à traverser, [...] beaucoup de voitures. Mais [...] s'il avait continué le foot, peut-être qu'il aurait percé [...]. Je lui ai peut-être gâché son avenir. Et il n'est pas le seul



enfant dans ce cas. [...] La plupart avaient ce genre d'activités, le foot, la boxe, l'athlétisme. »

De Colina Verde on domine la décharge, un site de déchets chimiques et les campements roms voisins de « Dallas » et de la rue Cantonului. On aperçoit à peine la ville, au loin. Les gens ici ont l'impression d'avoir été mis à l'écart. Les choses qui étaient aisément accessibles dans la rue Coastei sont devenues un luxe à Pata Rât, explique Claudia. « L'après-midi, les enfants allaient à la bibliothèque. Ils faisaient leurs devoirs tous seuls là-bas. Ici il n'y a aucun lieu où ils peuvent aller pour utiliser un ordinateur. C'était différent. Le marché était tout près. [Ici], un soir, [mon fils] avait beaucoup de fièvre et je n'avais pas de médicaments, et il n'y a pas de pharmacie.





[Avant l'expulsion], nous étions dans le centre et nous avions tout, [...] tout était à portée de main. Et puis, vous savez, nous avons grandi là-bas. »

Elle marque une pause, et ajoute : « Huit ou neuf mois après [le déménagement forcé], j'ai emmené mon fils au parc. [...] Il était ébahi, comme s'il n'avait jamais vu un parc de sa vie. »

*Ci-dessus* : Des adolescents se rendent à pied à l'arrêt de bus pour aller en ville. Les transports en commun sont peu développés à Pata Rât et les habitants ont du mal à accéder à l'éducation, à l'emploi et aux services de santé.

À droite : Cinq mois durant, Claudia a partagé la pièce unique où elle vit, à Colina Verde, avec des membres de sa famille élargie qui n'avaient pas obtenu de logement de remplacement après l'expulsion forcée.



## PATA RÂT, UN QUARTIER HONTEUX

Le mari de Claudia a entre les mains un tract sur lequel figure la photo d'une manifestation d'habitants réclamant justice pour leur communauté. La famille figure parmi les manifestants. « Je n'aurais jamais imaginé voir mes enfants en photo dans le journal parce qu'ils n'ont pas de logement ou qu'ils sont très pauvres et qu'on les rejette hors de la ville », dit-il.

Les gens expulsés de la rue Coastei se sentent montrés du doigt. Ils craignent que pour les habitants de Cluj-Napoca, Pata Rât soit synonyme de décharge, pauvreté et exclusion<sup>6</sup>. Claudia le ressent en particulier pour l'école des enfants : « Au début personne ne savait où on nous avait envoyés, sauf le professeur principal de mon fils aîné. [...] Il a demandé l'adresse exacte [...] au cas où il y aurait un problème. Ma carte d'identité est établie à une autre adresse [...] mais j'ai dû lui dire où j'habitais. [...] Alors [maintenant], dans le carnet de correspondance [de mon fils], c'est écrit "Pata Rât". Je n'aime pas ça, mais je n'ai pas le choix. »

La plupart des enfants de Colina Verde vont à l'école primaire Simion Barnuțiu, à huit kilomètres environ de chez eux. Pour Claudia, les professeurs et les élèves de l'établissement savent bien que les familles de la rue Coastei ont été expulsées et contraintes de s'installer à Pata Rât. « Ils savent que nous vivons au milieu des ordures. [...] Maintenant, ils pensent que nous vivons des ordures qu'ils jettent. »

Claudia s'est également heurtée aux préjugés liés au lieu où ils vivent à un moment où elle avait besoin de soins médicaux. « Lorsque [mon fils] a été renversé par un camion, l'ambulance est venue et nous a emmenés. Ils nous ont demandé des tas de choses. [...] Ils ont fini par nous emmener dans une salle. Lorsque le médecin est arrivé, il a dit : "Vous, les habitants de Pata Rât, vous ne

surveillez pas vos enfants et ils n'arrêtent pas de se faire renverser par des voitures". » La réalité est toute autre : les va-et-vient des camions poubelles représentent un danger constant pour les enfants qui vivent à proximité de la décharge. Le fils de Claudia a eu de la chance de s'en sortir avec des blessures légères.

Les familles ont également beaucoup de mal à trouver du travail depuis qu'elles vivent là. « [A]vant que mon mari trouve son emploi [actuel], je ne sais pas combien de CV il a envoyés... à Baumax, Carrefour, toutes ces grandes sociétés [...]. Tout le monde l'a refusé, [alors que] c'est un chauffeur avec de l'expérience. Pas directement, mais ils lui disaient : "On vous appellera". Et personne ne le rappelait, à cause de l'endroit où nous vivons. J'ai une cousine qui avait trouvé un travail dans un fast-food. Au départ ils ne savaient pas [...] où elle habitait. Quand ils ont voulu faire les papiers pour l'embaucher et qu'ils ont vu [son adresse], ils lui ont dit qu'ils n'avaient plus besoin d'une employée. »

Bien que le mari de Claudia travaille, les revenus de la famille ne sont pas suffisants pour qu'ils puissent trouver sur le marché locatif privé un logement dans le centre-ville. Ils ont déposé une demande de logement social, mais celle-ci n'a pas abouti pour l'instant. Les familles à revenus modestes et avec enfants sont certes prioritaires, mais doivent remplir un certain nombre de critères, et notamment justifier d'un emploi fixe<sup>7</sup>. Cette condition est difficile à satisfaire pour les habitants de Colina Verde, compte tenu des difficultés qu'ils ont à se déplacer et de la discrimination dont ils font l'objet dans le cadre de leur recherche d'emploi.

---

*Ci-contre en haut* : Des enfants jouent à proximité des logements de Colina Verde.

*Ci-contre en bas* : Image satellite montrant la distance qui sépare le quartier de Pata Rât de la rue Coastei, dans la ville de Cluj-Napoca.



© Mugur Vărzaru



Image © 2013 DigitalGlobe © Google Earth

## ALLER VIVRE AILLEURS

Au printemps et en été, l'air à Pata Rât se charge des odeurs combinées de la décharge et du site de déchets chimiques. Les collines alentours sont couvertes de papiers, de sacs en plastique et d'autres ordures.

Les habitants de Colina Verde se plaignent que leur état de santé se dégrade depuis qu'ils ont été transférés ici. Un certain nombre d'enfants ont développé des affections respiratoires, entre autres maladies. Les enfants de Claudia eux aussi ont été malades, à cause de la proximité de la décharge dit-elle. « Ils ont attrapé des virus intestinaux. Je suis restée à l'hôpital très longtemps avec mon petit dernier, qui a trois ans. C'était très difficile. »

Comme les autres personnes expulsées de la rue Coastei, Claudia et son mari veulent partir de Pata Rât et être relogés ailleurs. Ils craignent d'avoir de plus en plus de mal à se réinsérer dans la société au fil du temps. « Qu'on le veuille ou non, nous sommes ici et nous devons nous adapter. [Mais] quand on revient à la civilisation, on a l'air de fous [pour les autres gens]. »

Il est important pour Claudia que leur histoire soit connue au-delà de Cluj-Napoca. « Je ne veux pas d'argent [...]. Tout ce que je veux, c'est partir d'ici. Les gens dans les autres pays doivent connaître la vérité, la vérité vraie de ce qui s'est passé, [et] s'unir tous pour nous venir en aide d'une manière ou d'une autre. »



Amnesty International, des ONG locales et des représentants des populations roms de Cluj-Napoca manifestent contre les expulsions forcées à l'occasion de la Journée mondiale de l'habitat, le 3 octobre 2011. Les anciens habitants de la rue Coastei réclament des logements de remplacement adaptés et le versement d'une indemnisation pour le préjudice subi.







# BÉLA



Ils ont tracé un carré [sur le sol] et ont dit : “Toi ça, toi ça, toi ça” [...]. Puis ils ont amené [...] un camion rempli de planches. Ils les ont jetées sur la parcelle et c'est tout. J'étais tout seul ; on était en plein hiver...



---

Béla Novak, libraire, fait partie des 36 familles qui ne se sont pas vu attribuer de logement de remplacement après leur expulsion forcée de la rue Coastei.

Béla montre le sol de sa maison de fortune. Il n'y a pas de plancher, juste de la terre battue. Les murs ne sont rien d'autre que de grosses planches non isolées. Il n'y a qu'une pièce, avec un lit, une table et une chaise, ainsi que des gravures anciennes au mur. Des livres sont empilés partout. Béla, un jeune sexagénaire dont le regard bleu pétille derrière des lunettes à fine monture, est bouquiniste. Il a construit la maison avec l'aide de son fils, mais n'avait pas les moyens de l'isoler ni d'installer un plancher. Le froid pénètre facilement – comme les rats.

Béla a été transféré sur le site de Colina Verde, à Pata Rât, quelques jours après l'évacuation de la rue Coastei. On ne lui a pas proposé d'autre logement.

## LES LIVRES : LA PASSION D'UNE VIE

Les ancêtres de Béla se sont installés à Cluj à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. « Mes parents, mes grands-parents et mes arrière-grands-parents faisaient le commerce des chevaux. Ils les amenaient de Serbie et de Russie, de Hongrie et d'autres pays... On circulait plus librement avant la [Première] Guerre [mondiale]. »

Dernier d'une famille de cinq enfants, Béla a nourri dès son plus jeune âge une passion pour les livres. Il se souvient qu'il faisait des concours de lecture avec son père. « C'est mon père qui lisait le premier, bien sûr, et puis c'était mon tour. [...] J'étais très petit, mais j'aimais lire. Et j'ai lu Tolstoï, Dostoïevski, Gogol, Dickens, Zola. » Béla s'est passionné pour l'histoire et la géographie, des sujets qu'il a étudiés par lui-même et sur lesquels il a échangé avec les relations et les amis qu'il a connus dans le cadre de son métier, parmi lesquels des professeurs d'université, des médecins et des ingénieurs.

En 2012, le maire de Cluj-Napoca, Emil Boc, est venu lui acheter des livres à son étal. « Il était impressionné. Waouh ! Les livres de mon enfance ! Je lui ai trouvé exactement ce qu'il cherchait [...]. J'avais un guide de Cluj et les discours de Gheorghe Gheorgiu [dirigeant communiste qui a précédé Ceaușescu<sup>8</sup>], et il était ravi. »

---

*Ci-contre en haut* : Le logement de fortune de Béla à Colina Verde, en mars 2013. Comme il n'avait pas les moyens d'y poser un revêtement de sol ou d'isoler la structure, le logement est à la merci du froid et des rats.

*Ci-contre en bas* : Les autorités municipales ont dit aux familles qui n'avaient pas obtenu de logement de remplacement de « construire quelque chose » sur les terrains de Colina Verde.





© Amnesty International



© Laurent Ziegler

## LA RUE COASTEI

Béla a vécu rue Aurel Vlaicu, à trois kilomètres du centre-ville et un kilomètre environ de la rue Coastei. « J'avais un appartement de quatre pièces ; nous vivions comme une famille normale », explique-t-il. Mais en 1994, il traverse une période difficile et ne peut plus régler ses factures. Contraint de vendre, il déménage pour la rue Coastei. « Avec le peu d'argent qui me restait, j'ai acheté un studio avec cuisine. Nous étions six enfants, moi et ma femme. »

Béla et sa femme se sont séparés, mais la famille est restée dans le quartier de la rue Coastei. « J'étais bien à Coastei, avant la démolition. Bien dans le sens où [...] je gagnais mon pain, je n'avais de problèmes avec personne, je vendais des livres. Je ne voulais pas faire fortune ou quoi que ce soit. Tout ce que je voulais, c'était vivre. [...] Je gagnais suffisamment pour payer l'eau et l'électricité. »

## L'EXPULSION FORCÉE

Le 15 décembre 2010, des fonctionnaires de la municipalité sont arrivés rue Coastei. « [Ils] nous ont apporté des formulaires. C'était [...] une ruse, un truc pour embrouiller les gens. Ils pensaient "Ils sont gitans donc ils sont bêtes, ils ne vont pas se rendre compte". Ils ont dit que ceux qui voulaient déposer une demande [de logement social pouvaient le faire] en mairie. [...] J'ai déposé la demande et la réponse est arrivée le lendemain. » La demande de logement de



Béla a été rejetée. Les habitants ont été informés que leur maison allait être démolie, et qu'ils auraient 24 heures pour partir. « J'ai été le dernier dont la maison a été [rasée], parce que je ne voulais pas partir. Il restait plus de 1 500 volumes [dans la maison...], il restait des quantités de livres, et des objets anciens, des antiquités. » Comme les autres habitants, Béla n'a jamais été indemnisé pour ce qu'il a perdu.

Dans les moments qui ont suivi la démolition, Béla s'est retrouvé en état de choc. Avec une poignée de personnes, il est resté sur place, dans la rue, pendant trois jours. « Je faisais du feu avec des planches et il faisait – 20° C, vous vous rendez compte ? » Avec le bois et les matériaux des maisons démolies, Béla a alimenté le feu pendant le temps où il est resté dans son ancien quartier. « Je faisais du feu toute la



À gauche : Béla au travail à son étal de livres dans le centre de Cluj-Napoca. N'ayant pas de titre de propriété officiel pour son domicile, il ne peut pas déclarer son activité de libraire.

Ci-dessous : Le centre-ville de Cluj-Napoca, près de l'ancien quartier rom de la rue Coastei.



nuit. Puis [les autorités locales] sont venues et nous emmenés [...] à Pata Rât. [...] Ils ont tracé un carré [sur le sol] et ont dit : "Toi ça, toi ça, toi ça" [...]. Puis ils ont amené [...] un camion rempli de planches. Ils les ont jetées sur la parcelle et c'est tout. J'étais tout seul ; on était en plein hiver [...]. Je me suis débrouillé pour trouver un endroit où dormir, ici ou là. »

Béla a réussi à passer l'hiver, mais s'est retrouvé dans la même situation l'année suivante. « Mon fils est rentré d'Italie [...] et il a construit cette cabane, mais comme je n'ai pas assez d'argent, il n'a pas pu la terminer. [...] Vous avez vu que le sol est nu, même maintenant il est nu, il n'y a rien. »

Béla a eu du mal à survivre durant les deux premiers hivers, très froids, qu'il a passés à Pata Rât. « Ça a été très, très difficile. Surtout [le fait d']être seul, on rentre

[du travail] pour couper le bois, faire un feu [...] préparer quelque chose à manger, se laver, etc. »

En février 2012, Béla s'est retrouvé à court de bois. Dans l'impossibilité de faire du feu, il a failli mourir de froid. J'ai eu la chance que [mon fils] vienne et m'emmène chez lui. C'est comme ça que je m'en suis sorti. »

En octobre 2012, à l'approche d'un nouvel hiver, Béla a décidé de demander un hébergement temporaire en dortoir dans un foyer pour personnes démunies. « Comme maintenant les autorités m'autorisent à continuer de vendre des livres et me laissent tranquille, j'ai [réussi à économiser] un peu d'argent. » Mais comme il souffre de l'absence de liberté et de la promiscuité dans les dortoirs, Béla a choisi au printemps suivant de se réinstaller dans sa cabane de Colina Verde.

## LA VIE À COLINA VERDE

Béla a désormais ses livres – plus de 2 000 en tout – à Pata Rât. Tous les jours sauf le week-end, il se rend dans le centre de Cluj-Napoca pour les vendre à son étal. Il les transporte dans deux ou trois sacs. Le matin il profite du car de ramassage scolaire. Lorsqu’il en a trop à porter, il se fait dépanner par un ami qui possède une voiture. Les jours où il fait froid, il rentre tôt chez lui avec le dernier car de ramassage.

Comme les autres familles à qui on n’a pas attribué de nouveau logement, Béla s’inquiète de ne pas avoir de sécurité d’occupation : « Le problème, c’est que vous ne savez jamais quand ils vont venir et vous dire “Messieurs, il faut partir”. » On a certes dit aux habitants qu’ils étaient « autorisés » à construire des bâtiments à Colina Verde, mais on ne leur a pas donné de titre d’occupation du terrain ni aucun papier autorisant formellement la construction.

Sans titre d’occupation officiel, Béla ne peut pas obtenir une carte d’identité mentionnant une adresse permanente, ce qui l’empêche de faire enregistrer son commerce ou de bénéficier de certaines allocations sociales, notamment de l’allocation chauffage.

Alors que s’achève une chaude journée d’automne, Béla doit regagner son étal. Il ne veut pas trop penser à l’avenir. « [P]our être franc, j’ai peur de parler de projet. La situation actuelle en Roumanie n’est pas stable. C’est dangereux. Si on travaille, on gagne très peu. [...] Si on fait du commerce, un petit commerce comme le mien, ça suffit à peine à vous faire vivre, ça permet juste d’exister mais à part ça... rien. » Il soupire



et ajoute : « J’aimerais arriver à passer l’hiver et à obtenir des papiers pour cet endroit. Tant que je suis en bonne santé et que j’arrive à marcher, je peux gagner mon pain. Je ne demande rien à personne. Voilà. »

En butte aux critiques des ONG à la suite de l’évacuation de la rue Coastei, la municipalité de Cluj-Napoca a commencé en 2011 à étudier la possibilité de mettre en œuvre un projet de logement en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement. Dans le cadre d’une série de réunions avec les familles expulsées, les autorités locales se sont engagées en 2012 à entamer le relogement des habitants en 2013. Les modalités de cette initiative n’ont toutefois pas encore été précisées.



À gauche : Le quartier de Colina Verde est situé au sommet d'une colline qui surplombe une décharge et une ancienne déchetterie pour produits chimiques. Ci-dessous : Des enfants de Colina Verde se préparent à partir à l'école, en septembre 2011.



Lors d'une réunion tenue en février 2013 avec Amnesty International, le Centre européen pour les droits des Roms et l'ONG Fundația Desire, le ministre roumain de l'Administration et du Développement régional a reconnu que la situation des Roms de Pata Rât était « inacceptable ». Il n'a cependant pris aucun engagement explicite en vue de résoudre la situation des expulsés conformément au droit international relatif aux droits humains et aux normes internationales en la matière.

La Roumanie a notamment l'obligation de consulter les personnes concernées et d'envisager avec elles toutes les autres solutions possibles ; elle doit donner aux habitants un délai de préavis suffisant ; les autorités doivent également s'abstenir de toute expulsion par temps particulièrement mauvais<sup>9</sup>. En informant les intéressés seulement 24 heures à l'avance, et en

procédant à l'expulsion en plein hiver alors que les températures étaient inférieures à 0 °C, les autorités ont de toute évidence bafoué les droits des riverains de la rue Coastei<sup>10</sup>. Elles se sont également abstenues de veiller à ce que des solutions de relogement convenables soient proposées à ceux qui ne pouvaient pas subvenir à leurs besoins.

Le gouvernement a reconnu que « l'absence de logements et de services décents, et de documents de propriété pour les habitations et les terrains, entraîne l'exclusion sociale car elle entrave l'accès à l'aide sociale, l'assistance médicale, l'éducation et, de manière générale, à tous les droits des citoyens.<sup>11</sup>» Dans la pratique, cependant, les autorités locales continuent de procéder à des expulsions qui frappent des populations – roms pour la plupart – déjà fragilisées socialement.

# BAIA MARE DE CRAICA À CUPROM

Craica est un campement rom qui s'étend entre une voie ferrée désaffectée et un petit cours d'eau dans la ville de Baia Mare, dans le nord-ouest de la Roumanie. Cette zone habitée depuis plus de 20 ans est l'une des plus grandes implantations informelles roms du pays.

En 2012 la municipalité a expulsé de force de Craica environ 500 personnes – soit presque la moitié des habitants. Leurs maisons ont été démolies. Entre le 11 et le 13 mai, quelque 70 familles ont été évacuées et transférées dans les bureaux d'une ancienne usine métallurgique, CUPROM, juste à côté d'une zone industrielle à la périphérie de la ville<sup>12</sup>. La seconde vague d'expulsions et de transferts est intervenue le 1<sup>er</sup> juin, une semaine environ avant les élections municipales<sup>13</sup>. Une cinquantaine de familles se sont vu proposer un relogement dans d'autres bâtiments de CUPROM, y compris dans un ancien laboratoire chimique.

Lorsque les habitants de Craica ont été transférés, les bâtiments de CUPROM n'étaient pas adaptés à un usage résidentiel. Les familles se sont vu attribuer une ou deux pièces, sans chauffage, mal isolées et très mal équipées au plan sanitaire. La plupart des étages ne disposaient que de quatre sanitaires communs – soit un WC pour 20 personnes dans certains cas. Pour se laver, les familles n'avaient à leur disposition qu'un robinet dans les toilettes. Il n'y avait pas d'endroit où faire la cuisine et chacun devait se débrouiller pour se préparer à manger dans les pièces de vie.

Avant l'opération d'expulsion de Craica, les autorités locales ont conduit en janvier 2012 un recensement au cours duquel les habitants ont été interrogés sur leurs préférences en matière de logement. La possibilité de rester à Craica ne figurait pas parmi les options proposées.



En avril 2012, la municipalité a notifié des arrêtés de démolition aux familles de Craica. Plusieurs habitants ont déclaré à Amnesty International qu'ils avaient subi des manœuvres de harcèlement et d'intimidation de la part de « dirigeants » locaux qui cherchaient à les contraindre d'accepter un relogement dans les locaux de CUPROM. À la suite de l'intervention d'organisations internationales, la municipalité a organisé deux réunions publiques avec les riverains afin de discuter des possibilités de relogement. Toutes

À gauche : Le quartier de Craica, à Baia Mare, héberge des Roms depuis les années 1990. En mai et juin 2012, 500 habitants roms en ont été expulsés de force.  
Ci-dessous : Une affiche de campagne de l'ancien candidat à la mairie, Catalin Chereches, promet la démolition des quartiers informels de la ville.



les personnes concernées à Craica n'ont toutefois pas été informées de la tenue des réunions.

Le 10 juin, Catalin Chereches, qui lors de sa campagne électorale pour le poste de maire de Baia Mare avait promis en cas de victoire de démolir les implantations roms sur le territoire de la ville, a obtenu 86 % des suffrages. Lors d'un entretien avec une délégation d'Amnesty International sur les conditions de logement dans les locaux de CUPROM, ce maire

a déclaré : « Vous me dites qu'il y a un problème parce qu'ils ont une cuisine dans le couloir ? [...] Moi, j'ai vécu pendant quatre ans dans un foyer d'étudiants où il n'y avait qu'une cuisine dans le couloir. Vous voulez que nous [isolions] les bâtiments aussi, peut-être ? Ces conditions sont 100 fois meilleures que celles dans lesquelles ils vivaient [à Craica]<sup>14</sup>. »

L'expulsion forcée intervenue à Craica a soulevé un concert de critiques. Un certain nombre d'ambassades étrangères à Bucarest ont exprimé des préoccupations concernant le relogement dans les locaux de CUPROM<sup>15</sup>. Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a demandé l'ouverture d'une enquête sur le relogement dans des locaux inappropriés et indiqué que les personnes touchées devaient recevoir réparation<sup>16</sup>. Une trentaine d'ONG ont organisé une manifestation à Bucarest afin d'attirer l'attention des autorités nationales sur cette expulsion forcée.

Quelque 500 personnes vivent toujours à Craica. L'une d'elles, Rodica, dont le mari est le prêtre de la communauté, s'est mobilisée de toutes ses forces contre l'expulsion.









# RODICA



On se couche avec la peur au ventre et on se réveille avec la peur au ventre. On sait qu'à tout moment, la nuit ou le jour, ils peuvent venir et on se retrouve [sans toit sur la tête].



---

Rodica et sa famille vivent à Craica et font partie des personnes qui ont résisté à l'expulsion forcée menée par les autorités locales.

**Avec son sourire discret et ses yeux vifs, Rodica nous invite à entrer dans la maison bleue qui fait fonction de chapelle à Craica. Le jour tombe et nous nous excusons de déranger à l'heure du dîner. Rodica, qui a refusé d'être réinstallée sur le site de CUPROM, commence à nous parler des expulsions de Craica et de la façon dont elles ont bouleversé sa vie.**

**Rodica et son mari vivent à Craica depuis bientôt 20 ans. C'est là aussi qu'habitent leurs 10 enfants et leurs deux petits-enfants. Cette femme a déjà été expulsée de son logement à deux reprises. Elle vivait jadis dans une maison du quartier Vasile Alecsandrei, non loin de Craica. « [Puis] Ceaușescu s'est mis en tête de démolir les maisons [des Roms] et de construire des immeubles. »**

**C'était il y a plus de 35 ans. Après cette première expulsion, Rodica et sa famille ont fait l'acquisition d'un appartement. Mais lorsque son fils a été atteint d'une maladie du sang, la famille a dû le revendre afin de faire face aux frais du traitement. Elle s'est alors installée à Craica, où elle a construit une maison.**

## **LA VIE À CRAICA**

Rodica a 55 ans. Elle est sans emploi. Pour gagner sa vie, elle récupère plastique, métaux et autres matériaux à la décharge municipale, qu'elle revend à des fins de recyclage. C'est un travail dur, précaire, non reconnu, qui l'occupe les sept jours de la semaine.

En économisant petit à petit, Rodica et son mari ont réussi à construire leur maison, dans la partie ouest de Craica. « [N]ous avons creusé les fondations, moi et mon homme. Nous n'avions pas de mètre, alors nous nous sommes servi de [nos pieds] pour mesurer [...] et nous avons payé pour la construction. »

Le terrain sur lequel Rodica et son mari ont édifié leur maison ne leur appartient pas. Ils n'ont pas les moyens d'acheter une parcelle ailleurs. Ils seraient tout à fait prêts à louer un terrain dans un autre endroit pour y construire une maison, avec tous les papiers nécessaires, mais la municipalité ne leur a fourni aucun renseignement sur des solutions viables.

## **L'AVIS D'EXPULSION**

En fait les autorités de Baia Mare cherchaient depuis un certain nombre d'années à raser l'implantation de Craica. En avril 2012, tous les habitants se sont vu notifier un avis d'expulsion et un arrêté de démolition, applicables le 3 mai.

Pendant que Rodica et son mari étaient au travail, des représentants des autorités locales se sont présentés chez eux et ont signifié ces avis à leurs enfants. Lorsque Rodica est rentrée, elle a retrouvé les enfants en pleurs et la maison marquée d'un « D », signifiant « démolition ».

Deux semaines plus tard, le responsable des services sociaux est arrivé à Craica accompagné de policiers



© Amnesty International

en armes et d'autres fonctionnaires. « [I]ls se sont mis à crier "si vous ne partez pas, nous vous jetterons dehors par la force" », se souvient Rodica. On a alors proposé aux familles un relogement sur le site de CUPROM, mais sans les avoir consultées en bonne et due forme au préalable et sans que d'autres solutions réalistes n'aient été présentées.

« Presque tous les gens sont allés [sur le site de CUPROM] car ils pensaient que ce serait mieux, explique Rodica. Dès qu'ils ont quitté Craica, leurs maisons ont été démolies. »

*Ci-dessus* : Les travaux de démolition ont débuté en mai 2012 à Craica.

*À droite* : La famille de Rodica devant la chapelle du quartier, marquée par les autorités locales d'un « D » qui veut dire démolition.



© Muguir Vărzanu

## LE RELOGEMENT SUR LE SITE DE CUPROM

Les trois bâtiments de CUPROM se trouvent dans une zone séparée de la rue par une clôture. Dans la phase initiale, les familles qui acceptaient le transfert ont reçu un contrat prévoyant une occupation à titre gratuit pendant trois ans. Rodica se souvient des promesses faites par la municipalité : « Ils ont dit que [nous n'aurions] rien à payer pendant trois ans : pas de loyer, pas d'électricité, pas d'eau. [...] Beaucoup sont partis là-bas quand ils ont entendu ça [...], bien sûr. »

Bien que le Code civil roumain reconnaisse sans ambiguïté qu'un accord contractuel est basé sur le libre consentement entre deux personnes ou plus<sup>17</sup>, la municipalité a modifié de manière unilatérale les contrats deux mois après le déménagement. La période d'occupation de trois ans a été ramenée à une année et l'obligation de payer un loyer a été introduite, sous peine d'expulsion. La municipalité a ensuite commencé à facturer l'électricité aux occupants. Depuis qu'un loyer est exigé, le coût du logement à la CUPROM est passé de 20 lei (4,50 euros) à 50 lei (11 euros), plus 50 lei d'électricité. Les personnes qui louent deux pièces doivent acquitter un loyer de 70 lei (16 euros), électricité non comprise.

Certaines des pièces allouées aux familles contenaient des unités de stockage remplies d'équipements industriels et de substances chimiques dangereuses, notamment de l'acide sulfurique et de l'acide acétique. Des panneaux « Toxique » signalant le danger étaient encore placardés sur les murs et les fenêtres.

Rodica avait décidé qu'avant d'accepter un déménagement, elle se rendrait sur le site de CUPROM pour se rendre compte par elle-même des conditions là-bas. Elle a été



À gauche : Le bâtiment n° 2 des locaux désaffectés de l'ancienne usine de la CUPROM, où les Roms de Craica ont été relogés.

Ci-dessous : Des produits chimiques potentiellement dangereux avaient été oubliés dans l'un des bâtiments de la CUPROM lorsque les Roms de Craica y ont été réinstallés.



très choquée lorsqu'elle a pénétré dans l'un des bâtiments. « Il y avait des armoires métalliques avec tout un tas de récipients [...] marqués comme "dangereux", explique-t-elle. J'en ai ouvert [un] et ça m'a piqué les yeux et la bouche, je ne pouvais plus respirer. C'était plein de produits chimiques. [...] C'est pour ça que j'ai dit que c'était le camp de la mort. »

Selon des informations rendues publiques par l'ONG rom CRISS, le 1er juin, plusieurs dizaines d'adultes et d'enfants sur le site ont commencé à souffrir de nausées, de vomissements, de vertiges et de maux de tête. Des ambulances ont été appelées sur place pour apporter une assistance médicale ; deux adultes et 22 enfants ont été emmenés à l'hôpital. Ils sont sortis quelques heures plus tard<sup>18</sup>.



## LA RÉSISTANCE

La famille de Rodica a été parmi celles qui ont refusé de déménager sur le site de CUPROM.

« [I]ls sont venus pour inscrire ceux qui voulaient [être transférés]. [...] Quand je suis rentrée du travail, j'ai vu [le chef des services sociaux] avec la police. [...] Il a dit : "Allez, allez, vous devez partir, nous devons démolir." J'ai demandé pourquoi. "Parce qu'on vous a donné [un logement dans les locaux de CUPROM]." »

Rodica a refusé l'« offre » : « [J'ai dit] : "Comment pouvez-vous venir et démolir ma maison ? Ce n'est pas vous qui l'avez construite. Je n'irai pas là-bas. J'ai vu les pièces. Vous ne pouvez pas m'emmener avec mes enfants au camp de la mort [...], même si vous venez avec un bulldozer, je ne sortirai pas de ma maison." »

Au bout du compte, les autorités ont laissé Rodica – ainsi que quelque 450 habitants – à Craica. Sa maison n'a pas été démolie. Pour elle, le soutien reçu de l'extérieur a été décisif. « Quand ils ont appris que nous avons fait appel à Amnesty International et que M. Mugur [un photographe indépendant] arrivait, ils ont commencé à dire : "Ceux qui veulent partir peuvent partir, ceux qui ne veulent pas, nous ne vous forcerons pas." »

Le courage dont Rodica a fait preuve a servi d'exemple pour plusieurs membres de sa famille et pour certains voisins. Ils se sont soutenus mutuellement et ont décidé de ne pas quitter leur maison. « Nous avons tous décidé que nous ne partirions pas. Quoi qu'il arrive. »



À gauche : Le quartier de Craica hébergeait plus d'un millier de Roms avant l'expulsion forcée de 2012.

Ci-dessous : Près de 500 habitants ont été expulsés de force du site et leurs maisons ont été démolies.



## UN AVENIR INCERTAIN

Les autorités n'ont jusqu'à présent pas entamé avec les habitants de Craica un véritable dialogue en vue de dégager en commun des solutions de relogement. « [C'est] parce que [le maire] nous déteste, dit Rodica. Partout où on va, on nous dit : "Dégage, gitan !" Même la police [...]. Si on va à la mairie pour un problème, on nous dit : "Qu'est-ce que vous voulez, de l'argent ?" [...] Ils nous offensent. »

La vie de Rodica et de sa famille a été bouleversée par les expulsions qui ont frappé leur communauté. Ils vivent maintenant dans la peur constante de perdre leur maison. « On se couche avec la peur au ventre et on se réveille avec la peur au ventre. On sait qu'ils peuvent venir à tout moment, et on se retrouve [sans toit sur la tête]. Où est-ce que je suis censée emmener [mes enfants] ? Ils n'ont pas d'enfants, eux ? »









**W.**



« Ils n'arrêtaient pas de dire qu'ils allaient nous jeter dehors, alors c'est pour ça que nous sommes venus. [Mais] ici, c'est comme une prison. »



---

« W » a accepté d'être relogée à la CUPROM, notamment pour que sa famille ne se retrouve pas à la rue.

**W. est assise sur le canapé au pied d'une grande fenêtre dans la pièce qu'elle occupe sur le site de CUPROM. Elle allume une cigarette. On est en octobre et les trous dans le mur laissent entrer le froid. La pièce sert de chambre, de cuisine, de séjour et de salle de bain pour elle, son compagnon et ses deux enfants. La dernière fois que nous nous sommes rencontrés, elle vivait dans une petite maison à Craica. C'était il y a un an. La maison a été démolie lors des expulsions de mai 2012. W. et sa famille ont déménagé dans une pièce du bâtiment de CUPROM. Elle a pleuré lorsqu'elle est arrivée ici.**

## **SOUVENIRS DE CRAICA**

W. vivait avec son compagnon dans un immeuble de la rue Melodiei, à Baia Mare. Comme d'autres familles sans logement, ils squattaient un bâtiment vide. Ils ont été expulsés en 1993.

Chargés de tout ce qu'ils possédaient, ils sont partis à pied le long de l'ancienne voie ferrée et sont arrivés à Craica. Il n'y avait alors qu'une ou deux maisons dans la partie de l'implantation où ils se sont installés, se souvient W.

Son compagnon et elle ont construit leur maison avec tous les matériaux qu'ils pouvaient trouver. « Nous avons commencé par une cabane faite de bâches en nylon, explique-t-elle. [Plus tard], nous avons fait une maison avec du bois et de la terre. Nous avons vécu à Craica jusqu'à ce qu'ils viennent démolir... »

Malgré les difficultés, le couple menait une vie heureuse à Craica. Tout était à proximité. Ils connaissaient leurs voisins et se sentaient plutôt en sécurité. Il en va tout autrement à CUPROM, explique W. « Quand on n'a pas d'argent pour le bus, on ne peut aller nulle part. Si on est malade, il n'y a que l'ambulance pour vous sauver. Elle vous emmène à l'hôpital et c'est tout... [Mais] comment on fait pour rentrer à la maison ? À pied ? »

W. poursuit : « On était à l'air libre [à Craica]. [...] Ici, [c'est comme si] on était en prison. [À Craica], on payait un million d'anciens lei<sup>19</sup> (23 euros) par mois et [l'électricité] était sans coupure et on n'avait de



problèmes avec personne. Vous avez vu les caméras ici ? [...] Pour qu'on ne casse rien, ils mettent des caméras, pour voir ce qu'on fait. »

Malgré la surveillance vidéo, W. ne se sent pas en sécurité sur le site de CUPROM. À Craica ses enfants jouaient tout le temps dehors. « Mais ici [...] je ne peux pas les laisser sortir. Il faut que je les garde à l'intérieur tout le temps. »

*Ci-dessus* : Des enfants regardent par la fenêtre dans l'un des bâtiments de la CUPROM. Les autorités locales ont rompu leur promesse initiale de ne réclamer aucun loyer et aucune charge pendant les trois premières années. *À droite* : Un garçon rom joue dans les décombres d'un logement détruit à Craica.



## L'EXPULSION FORCÉE

W., ses proches et un certain nombre d'autres familles de Craica se sont vu notifier un premier avis d'expulsion dans le courant de l'été 2011. À la suite des protestations formulées par des organisations de défense des droits humains et des ambassades étrangères, les procédures ont été suspendues en septembre 2011<sup>20</sup>. Répondant à une lettre envoyée par un militant d'Amnesty International, le maire de Baia Mare a écrit le 6 septembre 2011 que les autorités respecteraient la législation nationale et les normes internationales relatives aux droits humains dans leur approche de ce dossier.

L'expulsion est toutefois revenue à l'ordre du jour au printemps 2012, lors de la campagne pour les élections locales. Le maire avait déclaré qu'il allait raser tous les campements roms illégaux de la ville et, en avril, les familles de Craica ont reçu un avis de démolition de leur maison.

W. évoque les jours qui ont précédé l'expulsion : « Quand ils nous ont donné les avis, ils ont dit "Craica va être évacuée. [...] Il faut signer, cette maison ne vous appartient pas et vous devez partir de Craica." [...] Et après, ils ne laissaient plus passer personne, pour aller faire des courses ou autre chose. Nous étions encerclés. Ils sont venus avec le deuxième avis, [puis, en moins de] deux semaines, ils sont venus pour démolir. »

Dans un premier temps, les autorités de Baia Mare avaient proposé à la famille de W. d'être relogée dans un immeuble de la rue Horea. Cette cité que l'on



© Mugur Vărzaru

Les bâtiments de la CUPROM sont impropres à l'habitation. Les conditions de logement qui y règnent ne répondent pas aux normes définies par la législation roumaine et le droit international.

---



appelle ici « le ghetto rom » est séparée du reste du quartier par un mur de deux mètres de haut construit par la municipalité en juillet 2011. En novembre 2011, le Conseil national de lutte contre les discriminations, l'organe roumain garant de l'égalité, a jugé que la construction du mur constituait une discrimination. « [N]ous avons refusé [de déménager à Horea] et ils ont dit qu'ils allaient s'occuper de notre demande de relogement dans un autre lieu. Depuis, ils ne nous ont rien donné. »

Après le deuxième arrêté de démolition, la famille de W. a décidé de quitter Craica et d'aller s'installer dans les locaux de CUPROM, en partie parce qu'elle craignait de se retrouver à la rue. « Ils n'arrêtaient pas de dire qu'ils allaient nous jeter dehors, alors c'est pour ça que nous sommes venus. Plutôt que d'être jetés dehors, de se retrouver à la rue, [il valait mieux] venir ici. [Mais] ici, c'est comme une prison. »

W. n'avait pas vu la pièce qu'on lui a attribuée avant de déménager : « Quand je suis arrivée, j'ai pleuré toute la journée, dit-elle. Si j'étais venue [avant], je n'aurais pas déménagé. Si la maison n'avait pas été démolie, je serais retournée [à Craica]. »

Maintenant qu'elle habite sur le site de CUPROM, W. se rend rarement en ville. « Nous n'avons pas d'argent pour le bus. Quand nous y allons, nous achetons plus pour avoir [de quoi tenir. À] Craica, nous allions 10 fois au magasin. J'allais acheter quelque chose, je rentrais à la maison et je repartais chercher autre chose... [I]ci, je ne peux pas y retourner. Si on n'a pas acheté ce qu'il fallait, si on a oublié, c'est fini. Je n'aime pas emprunter. Si j'ai ce qu'il faut, tant mieux, sinon, tant pis. »

## MENACES ET PROMESSES NON TENUES

On a dit aux habitants qui avaient accepté d'être transférés sur le site de CUPROM qu'ils n'auraient pas à payer les services collectifs (électricité etc.) et qu'on leur attribuerait un logement social ou une autre solution de relogement au bout de trois ans.

La municipalité a toutefois commencé après un certain temps à facturer l'électricité – seule source d'énergie, utilisée pour le chauffage et la cuisine – aux occupants des lieux. W. est opposée par principe au paiement de toute charge, précisément en raison des promesses faites aux habitants avant qu'ils déménagent.

La famille de W. avait vendu son poêle à bois au moment de l'évacuation. « On nous avait dit que nous ne pouvions pas l'emporter. [La municipalité] avait dit qu'ils ne nous autoriseraient pas à installer le poêle, pour ne pas noircir les murs avec la fumée. » On a demandé aux habitants d'acheter des chauffages électriques, qui se révèlent beaucoup plus coûteux à l'usage que les poêles à bois et étranglent davantage encore des familles dont le budget est déjà serré. L'électricité a par ailleurs été coupée à plusieurs reprises. « Souvent je me suis retrouvée avec le repas sur la plaque électrique sans pouvoir finir de le cuire. »

La pièce occupée par W., son compagnon et les deux enfants coûte 100 lei (23 euros), ce qui comprend le loyer et l'électricité. « C'est beaucoup d'argent. [...] Tous les mois nous avons des dettes et nous n'arrivons pas à nous en sortir [...]. Je dois payer la nourriture, les médicaments... » W. comprend que rien ne peut être gratuit, mais n'est pas d'accord avec le montant des frais qu'ils doivent payer pour ce logement. « Pourquoi est-ce que [le maire] a menti ? Ils auraient dû calculer [le loyer] pour que nous puissions le payer et assumer aussi [les autres dépenses de base]. »

Les personnes qui vivent dans les locaux de CUPROM utilisent des sanitaires communs (à chaque étage). « Il

y a des sanitaires séparés pour les hommes et les femmes. [...] Une de mes cousines a dû être hospitalisée il y a un mois. Elle avait très mal au ventre et elle pensait que c'était à cause des toilettes. [En fait] elle avait une infection aux ovaires. À l'hôpital, les médecins lui ont dit que ce n'est pas bon [d'utiliser les mêmes sanitaires que 10 autres femmes]. C'est ça qui me fait peur, même pour mes enfants. »

Quand elle habitait à Craica, W. élevait quelques poulets. Elle a été obligée d'arrêter, et maintenant elle doit acheter toute la nourriture. « C'est difficile parce qu'il n'y a que [mon compagnon] qui travaille. Je n'ai pas de revenu, seulement les allocations familiales. [...] Beaucoup de gens disent qu'ils ne sont pas contents ici. Ils disent que c'était mieux à Craica. Beaucoup ont appelé [le responsable des services sociaux] pour lui dire qu'ils veulent partir d'ici. [Mais] son téléphone ne répondait pas. »

W. et son compagnon craignent d'être de nouveau expulsés, car ils n'ont qu'un titre d'occupation temporaire pour leur logement de CUPROM. « Ils peuvent nous mettre à la porte quand ils le veulent, ils nous gardent ici le temps qu'ils veulent. » Le sort et l'avenir de la famille de W. sont entièrement entre les mains des autorités locales.

L'installation dans les locaux de CUPROM figurait parmi les quatre propositions présentées par la municipalité à une minorité d'habitants de Craica. Les autres propositions étaient les suivantes : mise à disposition de terrains, relogement dans des « maisons modulaires » ou attribution d'un logement social<sup>21</sup>. Dans la pratique, toutefois, la municipalité n'a pas fourni de précisions sur ces autres solutions, précisions qui auraient pu permettre aux habitants de prendre une décision en toute connaissance de cause. Tous les habitants qui ont donné leur accord pour la démolition de leur maison à Craica ont fini par accepter un contrat d'installation dans les locaux de CUPROM. Un certain nombre d'entre eux ont déclaré à Amnesty International qu'ils avaient accepté ce transfert



sous la contrainte. Beaucoup n'ont pas compris ce qu'ils signaient. Ces personnes ont par ailleurs indiqué qu'elles auraient préféré rester à Craica<sup>22</sup>.

Les pouvoirs publics au niveau local et national ont le devoir de veiller à ce que toutes les solutions envisageables pour éviter l'expulsion soient étudiées et à ce que les personnes concernées soient pleinement consultées. La façon dont s'est déroulée l'évacuation de Craica, en particulier le fait que les habitants aient été soumis à des intimidations, que tous n'aient pas été dûment informés de la tenue de réunions publiques et des propositions de relogement, ainsi que le relogement de personnes dans des locaux inadaptés de CUPROM, montrent que les autorités de Baia Mare n'ont pas conduit une consultation en bonne et due forme auprès des personnes concernées, ce qui rend cette expulsion illégale.

Produits chimiques oubliés dans les placards de la CUPROM. Selon des informations rendues publiques par l'ONG rom CRISS, deux adultes et 22 enfants vivant sur place ont dû être emmenés à l'hôpital le 1<sup>er</sup> juin 2012 après avoir été pris de nausées, de vomissements, de vertiges et de maux de tête.

# PIATRA NEAMȚ DE LA RUE MUNCII À VĂLENI 2

En août 2012, les autorités locales de Piatra Neamț, une ville de Moldavie roumaine (région située dans le nord-est de la Roumanie), ont expulsé quelque 500 Roms de leur logement de la rue Muncii et les ont transférés dans des « logements sociaux » à Văleni 2, un secteur isolé distant du centre-ville de sept kilomètres environ et coupé de la localité par une ancienne zone industrielle et une rivière. La plupart des personnes évacuées de force vivaient là leur deuxième expulsion en 10 ans.

Les habitants expulsés de la rue Muncii reconnaissent qu'il y avait des problèmes dans les habitations, notamment l'exiguïté. Les familles disposaient de deux pièces de 15 m<sup>2</sup>, dont une aveugle. L'unique source d'eau était une pompe placée à l'entrée de chaque bâtiment. Les sanitaires communs étaient utilisés par cinq familles parfois. Mais malgré ces problèmes, les familles expulsées trouvent qu'elles vivaient mieux là-bas qu'à Văleni 2. Certes la rue Muncii était séparée du quartier voisin par une voie ferrée, mais la ville et les services tels que l'hôpital et les écoles étaient néanmoins plus proches et plus facilement accessibles.

Dès 2010, des rumeurs d'expulsion et de transfert à Văleni 2 ont couru, semant l'inquiétude parmi la population de la rue Muncii. En février 2012, les habitants ont découvert qu'on venait de leur couper l'électricité à cause de retards de paiement. Avec des températures atteignant – 20 °C, les femmes enceintes, les enfants et les personnes handicapées se retrouvaient particulièrement exposés aux risques sanitaires. Dusia, une quinquagénaire énergique, s'est opposée à l'expulsion aux côtés d'autres membres de sa communauté.



© Mugur Vărzanu



La rue Muncii, à Piatra Neamț, en octobre 2012. Près de 500 Roms y vivaient avant d'en être expulsés de force en août 2012 et d'être relogés à Văleni 2, à plusieurs kilomètres de la ville.

---







# DUSIA



**Nous sommes complètement marginalisés. Ce qu'il y avait là-bas, comment c'était, c'était quand même mieux. Maintenant nous sommes exclus de la société. Nous sommes vraiment exclus.**



---

D'anciens habitants de la rue Muncii, dont Dusia, décrivent à des représentants d'Amnesty leur expulsion forcée d'août 2012.

Dusia a vécu trois expulsions dans sa vie. En 2001 elle a dû quitter son appartement en raison de loyers et de factures impayés. Elle n'avait nulle part où aller et est restée à la rue six mois durant. Elle a fini par trouver une pièce inoccupée dans un immeuble de Dărmănești, un quartier situé dans le nord-ouest de la ville de Piatra Neamț.

« D'autres Roms sont venus ensuite, parce qu'il y avait des chambres libres et qu'ils vivaient [eux aussi] dans la rue, explique Dusia. Nous vivions là depuis sept ans quand la municipalité a reçu des financements pour réhabiliter l'immeuble. »

En 2007, les autorités ont transféré les habitants de Dărmănești – ainsi que des Roms résidant dans un immeuble d'Aleea Ulmilor – dans les unités d'habitation de la rue Muncii. « [I]ls nous ont dit que lorsque l'immeuble serait réhabilité, ils nous laisseraient nous y réinstaller. Mais ils ne l'ont jamais fait. » Arrivés à échéance en 2009, les contrats d'occupation des logements sociaux de la rue Muncii n'ont pas été renouvelés. Les habitants se sont donc retrouvés sous la menace d'une expulsion forcée.

## L'EXPULSION FORCÉE

« Une fois qu'il [le maire] nous avait jetés hors du centre-ville [et] qu'il nous avait mis à Muncii, [...] il a fait [tout ce qu'il pouvait pour que] nous ne soyons même pas à la limite de la ville, mais isolés, à côté de la forêt. Et il a réussi... »

En juillet 2012, les habitants de la rue Muncii ont été informés par oral qu'ils allaient être expulsés et réinstallés à Văleni 2. Comme ils ne voulaient pas être une nouvelle fois déplacés, ils ont demandé à la municipalité de les laisser sur place et d'améliorer leurs conditions de logement. « Nous avons demandé à ne pas être déplacés, explique Dusia, et qu'on nous donne l'électricité. [...] Ils ont dit que ce n'était pas possible parce qu'un marché allait s'installer dans cette zone. » En mars 2013, cependant, aucun réaménagement n'avait été entrepris dans la rue Muncii et les logements abandonnés étaient toujours debout.

Petit à petit, on a convaincu les habitants de rassembler l'argent nécessaire pour obtenir un bail pour une maison à Văleni 2. Il fallait verser 220 lei (50 euros) pour un appartement d'une pièce, et 300 lei (70 euros) pour un deux-pièces. « [Rue Muncii], les gens n'avaient pas l'électricité, explique Dusia. Il y avait juste une pompe [pour l'eau]. Ils pensaient qu'ici [à Văleni 2], ce serait mieux, qu'ils auraient l'électricité. »

Dusia et une dizaine de familles ont résisté aussi longtemps que possible, mais ont fini par être contraintes de déménager elles aussi à Văleni 2. « [Les autorités] nous ont dit : "Ça ne sert à rien de lutter parce que ce sera pire [...]. Le terrain n'est plus à nous, il a été vendu [...]. Alors vous devez partir de vous même, sinon nous allons venir avec les hommes masqués." Les [policiers] masqués sont venus, avec des tracteurs, et on nous a emmenés. »



## DANGER ET ISOLEMENT

Văleni 2 se trouve à un kilomètre environ du premier arrêt de bus et d'une cité où vivent de jeunes ménages roms. On y accède par une route boueuse et non éclairée.

« À notre place, demande Dusia, [est-ce que vous ne voudriez pas] au moins avoir l'électricité, une route, un bus et un magasin d'alimentation où acheter du pain ? Est-ce que vous ne vous sentiriez pas mieux avec un peu plus de lumière quand vous sortez [le soir] ? Il y a des dangers. La forêt est toute proche, il y a des ours, des loups. »

Outre le problème de l'isolement, Dusia n'est pas satisfaite de la qualité des maisons de Văleni 2. Elle montre le mur : « Vous savez, je vous parle et on

entend tout de l'autre côté ! Les murs sont creux, deux plaques de plâtre avec du polystyrène au milieu. Si vous [...] donnez un coup de poing dedans, [la main] passe [à travers]. »

Les autres habitants disent la même chose. Une femme explique : « [Des représentants de la municipalité] sont venus nous ordonner de ne pas abîmer les éviers, mais [...] si on se penche un peu dessus, ils s'écroulent. Même les baignoires ont des pieds en plastique [Les voisins] ont voulu prendre une douche froide et elle s'est cassée, elle s'est effondrée. Et ils disent que c'est de notre faute, que nous cassons tout. »

---

Dusia s'adresse aux habitants devant les logements de Văleni 2, en octobre 2012.

Autre problème, ajoute Dusia : les poêles. « Nous avons fait du feu et la porte du poêle s'est fendue, dès la première fois. Il y a beaucoup de problèmes, pas seulement ceux-là. On ne sait pas par où commencer. Au quotidien, il y a la faim. Nous n'avons pas d'argent pour le transport pour aller acheter du pain. [Une fois qu'on a] acheté le pain, il fait déjà sombre et on rentre à la maison à la nuit. Vous êtes venu jusqu'ici, vous avez vu comme c'est loin. [...] On en a assez ! » Elle pleure.

Les habitants de Văleni 2 se sentent abandonnés de tous et sont désespérés. « Nous sommes complètement marginalisés. Ce qu'il y avait là-bas [rue Muncii], comment c'était, c'était quand même mieux. Maintenant nous sommes exclus de la société. Nous sommes vraiment exclus. »

Une voisine de Dusia est d'avis que cette marginalisation est l'un des facteurs de la migration des Roms : « C'est pour ça que nous partons en France [...], à cause des Roumains, parce que nous en avons marre de la pauvreté ici. Nous allons là-bas pour la nourriture et pour les vêtements. [...] Quand les Roumains nous mettent à l'écart, [quand] ils nous jettent hors de la ville, bien sûr nous allons ailleurs. »

Beaucoup d'habitants de Văleni 2 ont le sentiment qu'ils ne pourront pas briser le cycle de la pauvreté. Une femme évoque les difficultés à trouver du travail : « Ils devraient nous faire nettoyer les rues en France, nous ne refuserons pas. Nous travaillons. Ici en Roumanie, il faut être allé à l'école pendant 10 ans pour être éboueur [...]. Beaucoup d'entre nous n'ont pas d'instruction. Et à cause [de ça], nous vivons dans la pauvreté, nous devons [travailler] aux champs. »



À gauche : Les logements de Văleni 2 sont isolés du reste de la ville. L'arrêt de bus le plus proche se trouve à 1 kilomètre, au bout d'une route boueuse et sans éclairage.  
Ci-dessous : Le quartier rom de la rue Muncii était situé près du centre de Piatra Neamț. Les habitants avaient facilement accès aux écoles, aux services de santé et à d'autres services.



La crainte d'une nouvelle expulsion demeure très présente aussi chez les familles. Des fonctionnaires municipaux se rendent régulièrement à Văleni 2 pour un « suivi ». « Des policiers [...] ou des fonctionnaires de la ville viennent et contrôlent si les gens sont chez eux, explique Dusia. Ils demandent qui vit ici, qui vit là [...] Je trouve que ce n'est pas normal qu'on vous donne une maison et qu'après on vienne vous surveiller. [...] Quand je veux sortir, je dois demander à quelqu'un de venir à la maison. »



## UNE VILLE SANS ROMS

Les familles roms de Văleni 2 veulent retourner rue Muncii. « Comme c'est, [même] sans eau, sans rien, plutôt que de rester ici. Nous devons retourner là-bas. Nous ne voulons pas avoir nos papiers ici. » La question des documents d'identité est importante car elle suppose l'enregistrement d'une adresse permanente ; les familles ne veulent pas qu'on les laisse là, aux marges de la ville.

Il n'existe pas actuellement de transports publics reliant Văleni 2 à la ville. Sans éclairage et en mauvais état, la route qui mène à l'arrêt de bus le plus proche est dangereuse, en particulier pour les jeunes enfants. La municipalité a jusqu'à présent rejeté les demandes des habitants de prolonger la ligne de bus.

Et lorsque des représentants de la population se sont rendus à la mairie pour réclamer la mise en place d'un ramassage scolaire, les fonctionnaires ont appelé la police, selon les témoignages recueillis. « Oui, ils ont appelé la police pour nous mettre à la porte, affirme Dusia. Nous demandions seulement un car de ramassage pour les enfants. Il y avait [avec nous] des enfants d'âge de maternelle [...], des enfants de cinq ans. Nous les avons emmenés avec nous dans la rue. »

En octobre 2001, le maire de Piatra-Neamț avait annoncé son intention de créer un ghetto rom à l'emplacement d'un ancien élevage de poulets<sup>23</sup>. Sa déclaration avait été vivement critiquée par les



© Mugur Vărzaru





organes internationaux de surveillance des droits humains et les ONG<sup>24</sup>, de même que par des responsables du gouvernement roumain<sup>25</sup>. Pourtant, des familles roms avaient quand même été expulsées du centre-ville et transférées dans les logements de la rue Muncii et dans un ancien élevage de poulets du quartier de Speranța<sup>26</sup>. Onze ans plus tard, il semble que la municipalité soit finalement parvenue à son objectif de repousser les Roms à l'extérieur de Piatra-Neamț, à la périphérie de la ville.

---

À la tombée de la nuit, des habitants roms de Văleni 2 allument des bougies – l'unique source d'éclairage pour les foyers qui n'ont pas l'électricité.

# CONCLUSION

Les témoignages rassemblés dans ce rapport mettent en évidence les multiples violations des droits humains perpétrées par les autorités roumaines contre les Roms et les autres personnes qui vivent dans des quartiers informels. En particulier, l'expulsion forcée intervient avant que toutes les autres mesures possibles aient été envisagées, et l'absence de sécurité d'occupation ne fait qu'accroître pour les personnes expulsées le risque d'une nouvelle expulsion à l'avenir.

Dans tous les cas individuels sur lesquels Amnesty International a travaillé pour ce rapport, les autorités locales ont manqué à leur obligation de donner aux personnes concernées la possibilité réelle d'être consultées et d'avoir accès à de véritables moyens de recours, et ce alors que les droits en matière de logement étaient bafoués. Les personnes qui ont été relogées ont été installées dans des structures inadaptées ; dans l'un des cas, en outre, un certain nombre de personnes se sont retrouvées sans abri à la suite de l'expulsion.

Depuis 2010, Amnesty International demande au gouvernement roumain de mettre un terme aux expulsions forcées de Roms et d'autres groupes vulnérables, et exhorte le ministère de l'Administration et du Développement régional à modifier la Loi en matière de logement pour :

- que chacun bénéficie d'un degré minimum de sécurité d'occupation, garantissant une protection contre les expulsions forcées, le harcèlement et autres menaces ;
- que les expulsions forcées soient expressément interdites et que des garanties soient mises en place et appliquées avant de procéder à toute expulsion, conformément aux normes internationales en matière de droits humains ;
- qu'un cadre soit créé afin de garantir que les logements sont abordables, notamment grâce à la

révision des programmes de logements sociaux, l'encadrement des loyers et la supervision du prix des matériaux pour permettre des constructions à bas coût ;

- que les réinstallations dans des zones dangereuses ou polluées, et qui représentent un risque pour la vie et la santé des personnes concernées, soient interdites ;
- que soient garanties l'égalité de traitement dans l'accès au logement et la protection contre la discrimination, par le biais de l'interdiction explicite de la ségrégation fondée sur l'origine ethnique et de toute autre discrimination.

Le gouvernement roumain n'a jusqu'à présent pris aucune mesure pour faire en sorte que l'expérience vécue par Claudia, Béla, Rodica, W. et Dusia ne se répète pas. De ce fait, les personnes qui vivent dans des quartiers informels et toutes celles qui ne disposent pas d'un titre d'occupation officiel de l'endroit où elles habitent restent menacées d'expulsion forcée.

La Roumanie est partie à une série de traités régionaux et internationaux en matière de droits humains, qui garantissent à toutes les personnes, sans discrimination, une protection contre les expulsions forcées ainsi que le droit à un logement convenable et les droits connexes. Parmi ces traités figurent le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne dans sa version révisée.

Au titre de ces traités, la Roumanie a l'obligation de veiller à ce que le droit à un logement convenable, et notamment le droit de ne pas subir d'expulsion forcée, soit respecté dans tout le pays.

Ces dispositions n'ont pas été introduites de manière appropriée dans la législation roumaine<sup>27</sup>. Le Code de



procédure civile prévoit des garanties contre les expulsions forcées, mais qui ne s'appliquent qu'aux locataires ou aux propriétaires disposant d'un titre d'occupation officiel, alors qu'elles devraient garantir la sécurité d'occupation à tous, conformément au droit international. Le Code exclut explicitement de la protection contre les expulsions forcées les personnes vivant dans des quartiers informels<sup>28</sup>.

Ces lacunes de la loi permettent aux autorités locales, sous prétexte de « rénovation et aménagement des centres urbains », de chasser des communautés entières établies de longue date et de les transférer dans des logements inappropriés, hors de la vue du reste de la population. Elles laissent par ailleurs les groupes vulnérables sans protection, ce qui se traduit bien souvent pour eux par une marginalisation et une pauvreté accrues.

Pour les victimes d'expulsions forcées, ceci reste un obstacle essentiel dans l'accès à de véritables réparations, qui peuvent prendre la forme d'une restitution, d'une réadaptation, d'une indemnisation, d'une réhabilitation et de garanties de non-répétition. En conséquence, les personnes privées de sécurité d'occupation connaissent souvent plusieurs expulsions forcées au cours de leur vie.

Le gouvernement roumain doit agir de toute urgence pour mettre un terme à ces violations du droit à un logement convenable, garantir la protection, le respect et la réalisation des droits en matière de logement de toutes les personnes et faire cesser les expulsions forcées.

---

À Baia Mare, des habitants de Craica assistent aux préparatifs des travaux de démolition de logements ordonnés par les autorités locales en mai 2012.

# NOUS AVONS DES DROITS



« Je veux demander [au nouveau maire de Cluj-Napoca] d'agir, de comprendre que nous ne sommes pas seuls, que nous sommes soutenus par beaucoup de gens [...]. Et de faire tout ce qu'il est possible de faire pour nous sortir de cette décharge. De voir que [...] nous avons des droits qui doivent être respectés. »

Claudia, décembre 2012



« Nous ne voulons pas qu'il nous donne des palais, nous ne voulons pas des villas, nous voulons seulement un morceau de terre pour y construire nos maisons. »

Rodica, octobre 2012



« Nous avons grandi dans cette ville [...], nos enfants [...] ont grandi dans cette ville [...] et maintenant [nous nous] retrouvons à la lisière de la forêt, à l'écart du monde ? Pourquoi ? Ce que le maire voulait, en réalité, c'est nous jeter hors de la ville, pour ne plus voir de Roms. Et c'est ce qui s'est passé. »

Dusia, octobre 2012



« Ils nous ont dit : “Signez !” J'ai dit [au fonctionnaire] que je ne savais pas signer. On m'a dit de signer [quand même]. Je leur ai demandé : “Mais est-ce que vous m'avez lu exactement ce qui est écrit ici ?” On m'a répondu : “Signez !” Ils ont encerclé les maisons, leur ont donné un numéro [d'expulsion] et ont [distribué] les avis d'expulsion. »

W., mars 2013



« [L]a municipalité doit savoir qu'il y a quelqu'un pour faire pression, parce que s'il n'y avait personne pour faire pression, il y aurait une catastrophe. »

Béla, octobre 2012

# NOTES

1. Selon Eurostat, les personnes en situation de « privation matérielle aiguë » manquent cruellement de moyens pour assurer leur subsistance et faire face à leurs frais de logement. Voir p. 25, *The situation of Roma in 11 EU Member States*, FRA 2012, sur <http://fra.europa.eu/en/publication/2012/situation-roma-11-eu-member-states-survey-results-glance>.
2. Réunion d'Amnesty International avec l'équipe du PNUD en charge du projet pilote « Model Project for making the most of EU Funds for Sustainable Housing and Inclusion of disadvantaged Roma (explicitly but not exclusively targeted) in Cluj-Napoca Metropolitan Area ». Cluj-Napoca, Roumanie, octobre 2012.
3. Voir p. 3, « Landfill: Space of advanced and racialized urban marginality in today's Romania ». Analyse élaborée dans le cadre du projet de recherche Spatialization and racialization of social exclusion. The social and cultural formation of 'gypsy ghettos' in Romania in a European context (2012-2014). Disponible sur <http://sparex-ro.eu/?p=487>.
4. Entretiens d'Amnesty International avec des habitants de Colina Verde, octobre 2012. Selon une étude récente du Centre européen pour les droits des Roms, environ 49 % des habitants de Colina Verde disposent actuellement de papiers d'identité mentionnant une adresse à Pata Rât. Voir « Taken from the City: Romanian Roma evicted to a rubbish dump », Centre européen pour les droits des Roms, décembre 2012. Disponible sur : <http://www.errc.org/cms/upload/file/romania-report-pata-rat-17-dec-2012-en.pdf>.
5. Voir p. 9, « Taken from the City: Romanian Roma evicted to a rubbish dump », Centre européen pour les droits des Roms, décembre 2012.
6. L'anthropologue Eniko Vincze décrit l'opprobre lié à Pata Rât : « Les ordures sont symboliquement associées aux personnes qui vivent à proximité de la décharge ; les habitants incarnent l'odeur et la saleté de cet environnement toxique, et la honte sociale attachée à cet environnement devient partie intégrante du regard qu'ils portent sur eux-même et de l'image que les autres ont d'eux. » Voir p. 3, « Landfill: Space of advanced and racialized urban marginality in today's Romania », loc. cit.
7. Dossier obtenu par Amnesty International.
8. Secrétaire général du Parti communiste roumain de 1965 à 1989, renversé et tué cette année-là lors de la révolution dans le pays.
9. Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CDESC), Observation générale n° 7, Le droit à un logement suffisant : expulsions forcées, 20 mai 1997, § 13 et 15.
10. CDESC, Observation générale n° 7, Le droit à un logement suffisant : expulsions forcées, 20 mai 1997, § 15.
11. Voir p. 8, « Strategy of the Government of Romania for the Inclusion of the Romanian Citizens Belonging to Roma Minority for the Period 2012-2020 », 2011, disponible sur [http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/roma\\_romania\\_strategy\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/roma_romania_strategy_en.pdf).
12. Voir Roumanie. *Des Roms réinstallés dans d'anciens bureaux inadaptés*, Amnesty International, 11 mai 2012 (EUR 39/008/2012). Disponible sur <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/EUR39/008/2012/fr/b5744607-a97c-4304-8486-fde8266f76ab/eur390082012fr.html>.
13. Voir Roumanie. *Les autorités de Baia Mare ne doivent pas réinstaller des Roms dans des logements inadaptés*, Amnesty International, 7 juin 2012 (EUR 39/009/2012). Disponible sur <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR39/009/2012/fr>.
14. Entretien avec le maire de Baia Mare, 10 mai 2012.
15. L'ambassade des États-Unis, par exemple, a publié le 6 juin une déclaration dans laquelle elle faisait part de sa préoccupation face au transfert des Roms de Craica sur le site de CUPROM. Voir *US Embassy Statement on the Roma Housing Situation in Baia Mare*. Disponible sur <http://romania.usembassy.gov/policy/media/pr-06062012.html>.
16. Roumanie : *inquiétude du Commissaire concernant le relogement de Roms dans un bâtiment contaminé*, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, 7 juin 2012. Disponible sur [http://www.coe.int/t/commissioner/news/2012/120607baiamare\\_FR.asp?](http://www.coe.int/t/commissioner/news/2012/120607baiamare_FR.asp?).
17. Article 1.166 du Code civil roumain, 287/2009.
18. *Open Letter on the situation in Baia Mare*, Romani CRISS, 6 juin 2012. Disponible sur <http://www.romanicriss.org/PDF/Open%20Letter%20Baia%20Mare.pdf>.
19. Ancienne monnaie roumaine. W. parle de ses dépenses en anciens lei.
20. Voir Roumanie. *Une expulsion de Roms suspendue. Informations complémentaires sur l'AU 259/11*, 19 septembre 2011 (EUR 39/009/2011). Disponible sur <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR39/009/2011/fr>.
21. Réunion organisée par la municipalité de Baia Mare, 10 mai 2012. Entretien avec G., qui habite sur le site de CUPROM, 6 octobre 2012.
22. Entretiens avec F., E. et C. à Craica les 9 et 10 mai 2012 ; entretiens avec A., M. et Z., qui résident dans les locaux de CUPROM, 6 et 7 octobre 2012.
23. Voir *Second case Report – Ghetto in Piatra-Neamț. Observations from the field*. Istvan Haller, 22 octobre 2001. Disponible sur <http://groups.yahoo.com/group/balkanhr/message/2942>.
24. Par exemple Romani CRISS, le Centre européen pour les droits des Roms et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Voir Cosima Rughiniș. *Relocation projects for "ghetto" neighborhoods: Housing practices underlying stereotypical discourses. International Conference of the University of Toronto: Adequate and Affordable Housing for All*, juin 2004. Disponible sur : [http://www.urbancentre.utoronto.ca/pdfs/housingconference/Rughinis\\_Relocation\\_Project.pdf](http://www.urbancentre.utoronto.ca/pdfs/housingconference/Rughinis_Relocation_Project.pdf).
25. Dezideriu Gergely et Madalin Morteau. « Piatra Neamt Case ». Octobre 2011, p. 6. Disponible sur [http://www.greekhelsinki.gr/bhr/english/countries/romania/criss\\_22\\_10\\_01.doc](http://www.greekhelsinki.gr/bhr/english/countries/romania/criss_22_10_01.doc).
26. Voir p. 15-17, « Violations of Roma Housing Rights in Romania: General Overview and Cases », Vasile Galbea, 2010. Disponible sur [http://www.noticiasps.org/IMG/pdf/3870\\_roma\\_issue\\_en.pdf](http://www.noticiasps.org/IMG/pdf/3870_roma_issue_en.pdf).
27. Voir p. 2-3, *Des fondations instables. Il faut garantir le droit au logement en Roumanie*. Amnesty International, mai 2012, EUR 39/002/2012.
28. Loi n° 202/2010, art. 578 (1), modifiant le Code de procédure civile.



**JE VEUX  
AIDER**

LES CAMPAGNES D'**AMNESTY INTERNATIONAL** S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE, LA LIBERTÉ ET LA DIGNITÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

- Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.
- Faites un don pour soutenir l'action d'Amnesty International.

### Ensemble, nous ferons entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

nom

adresse

pays

courriel

Je désire faire un don à Amnesty International

(merci de faire des dons en livres sterling, en dollars US ou en euros)

somme

veuillez débiter ma carte

Visa

Mastercard

numéro

date d'expiration

signature

Veillez retourner ce formulaire au bureau d'Amnesty International dans votre pays.

Vous trouverez une liste des sièges d'Amnesty International dans le monde entier à l'adresse suivante : [www.amnesty.org/fr/worldwide-sites](http://www.amnesty.org/fr/worldwide-sites)

Si Amnesty International n'est pas présente dans votre pays, faites parvenir ce formulaire à : **Amnesty International**, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, London, WC1X 0DW, Royaume-Uni



## UNE MARGINALISATION FORCÉE CINQ CAS D'EXPULSION FORCÉE DE ROMS EN ROUMANIE

En Roumanie, les Roms sont privés du droit à un logement convenable. Ils sont par conséquent en butte à une pauvreté, une insécurité et une exclusion sociale persistantes. En dépit des obligations incombant à la Roumanie de protéger le droit de tous à un logement convenable, les Roms et les autres personnes qui vivent dans des logements informels demeurent particulièrement exposés au risque d'expulsion forcée, et beaucoup en font l'expérience plusieurs fois dans leur vie.

Le présent rapport, qui est centré sur trois sites d'où des centaines de gens ont été expulsés, se penche sur l'impact émotionnel et les répercussions sociales des expulsions forcées sur la vie de cinq Roms et sur celle de leur famille et de leur entourage. Il examine de près les difficultés auxquelles sont confrontées au quotidien ces personnes à qui l'on refuse une place à part entière dans la société.

[amnesty.org/Roma](http://amnesty.org/Roma)

Index : EUR 39/003/2013  
Juin 2013

**AMNESTY**  
INTERNATIONAL

